

# Gagner plus pour vivre vieux

LE MONDE ECONOMIE | 19.06.2012 à 15h45 • Mis à jour le 19.06.2012 à 15h45

Par Thibault Gajdos, CNRS

Depuis 1946, l'espérance de vie à la naissance en France a augmenté de presque vingt ans. Vivant plus vieux, les retraités toucheront leurs pensions plus longtemps.

La logique démographique paraît donc inexorable, et la cause entendue : il faut, au choix, travailler plus longtemps, augmenter le montant des cotisations ou réduire celui des retraites.

La décision du gouvernement de permettre aux personnes ayant travaillé dès l'âge de 18 ou 19 ans, s'ils ont cotisé pendant 41 années, de bénéficier d'une retraite à taux plein dès 60 ans serait donc une irresponsable folie démagogique.

Telle est, en tout cas, la teneur d'un éditorial récent du *Wall Street Journal* et d'une déclaration du ministre allemand des finances Wolfgang Schäuble à *La Stampa*. Il se pourrait toutefois que le délicieux Michel Audiard soit meilleur démographe que l'influent quotidien new-yorkais et l'ancien dauphin de Helmut Kohl réunis.

## "CE N'EST PAS LE TOUT DE PRENDRE SA RETRAITE JEUNE..."

Car, comme le notait l'auteur des *Barbouzes*, ce n'est pas le tout de prendre sa retraite jeune, "faut surtout la prendre vivant. Ce n'est pas dans les moyens de tout le monde". Selon l'Insee, en appliquant les taux de mortalité de la période 2000-2008, un ouvrier de 35 ans a 13 % de risque de mourir avant 60 ans. Le risque n'est que de 6 % pour un cadre (*Insee Première*, octobre 2011).

Et ce n'est pas tout d'atteindre l'âge de la retraite : encore faut-il en profiter ! Emmanuelle Cambois et Jean-Marie Robine ont analysé l'espérance de vie après 65 ans (*Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, 8 mars 2011). Il en ressort que les écarts d'espérance de vie restent marqués après cet âge : un homme ayant exercé une profession qualifiée a alors une espérance de vie de presque 19 années, contre moins de 16 pour un ouvrier.

Les disparités sont encore davantage marquées si l'on tient compte de l'état de santé des retraités. En effet, l'espérance de vie en bonne santé à 65 ans est de 9 années pour les cadres, contre 5 pour les ouvriers. En somme, les cadres ont non seulement un risque deux fois plus faible que les ouvriers de ne pas atteindre la retraite, mais ils peuvent espérer en profiter presque deux fois plus longtemps !

Ces disparités de taux de mortalité s'expliquent naturellement en partie par le fait que les ouvriers risquent davantage que les cadres d'occuper des emplois entraînant des souffrances physiques. Elles sont donc partiellement compensées par le droit à la retraite anticipée pour pénibilité.

Cependant, outre que ce droit ne s'applique que d'une manière extrêmement restrictive, le type d'emploi occupé ne suffit pas à expliquer les écarts de mortalité observés : les revenus jouent aussi un rôle important.

Florence Jusot, économiste à l'université de Paris-Dauphine, a montré que, toutes choses égales par ailleurs, un doublement des revenus était associé à une réduction de 35 % de la probabilité de décéder dans l'année ("The Shape of the Relationship Between Mortality and Income in France", *Annales d'économie et de statistique*, 2006).

Les différences de taux de mortalité en fonction du revenu introduisent une composante régressive dans le système des retraites. En effet, une personne plus riche, qui dispose donc d'une pension plus élevée, vivra plus longtemps en moyenne qu'une personne moins fortunée. L'écart entre les sommes que ces personnes toucheront au cours de leurs retraites en sera augmenté d'autant.

### **"CAPITAL QUE LES RETRAITÉS SERAIENT PRÊTS À ÉCHANGER"**

Afin de quantifier ce phénomène, l'économiste et démographe Antoine Bommier et ses collègues ont proposé de mesurer "*l'équivalent-capital*" de la retraite ("Droit à la retraite et mortalité différentielle", *Economie et prévision*, 2005). Il s'agit du capital que les retraités seraient prêts à échanger, au moment de la liquidation de leur retraite, contre leurs pensions à venir.

C'est donc une mesure du montant total des sommes versées au titre de la retraite. Ils montrent, en utilisant des données administratives, qu'un doublement des revenus mensuels entraîne sensiblement plus (environ 12 % plus) que le doublement de l'équivalent-capital de la retraite.

Il s'agit d'un effet significatif, qui revient à absorber un quart du caractère redistributif du système de retraite lié à la dégressivité des taux de remplacement en fonction du revenu (les pensions représentent une fraction d'autant plus faible des revenus que ces derniers sont élevés).

Il est difficile d'élaborer un système de retraite qui permette de tenir compte de manière satisfaisante des différentiels de mortalité. Cela n'est pas impossible, mais suppose à tout le moins une large, et probablement longue, consultation. En attendant ce débat indispensable, il paraît absurde de prétendre réformer le système des retraites en ignorant une source d'inégalités aussi fondamentale.

Étendre le dispositif des carrières longues, comme le propose le gouvernement, n'est donc pas un geste électoraliste et irresponsable. C'est un amendement minimal, et pour tout dire bien timide, si l'on souhaite éviter une crise majeure de notre modèle social.

Thibault Gajdos, CNRS